



Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2015/1/2/Rev.1
6 mai 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2015. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur*

Le Conseil élit deux membres au Bureau pour remplacer les représentants ayant cessé leurs fonctions en son sein.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Report annuel sur les résultats de 2014

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2014 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris dans le Plan stratégique pour 2014-2017 et le Plan de gestion pour 2015-2017.

5. *Questions de politique générale*

a) Politique en matière de problématique hommes-femmes

Comme suite à l'évaluation en 2013 de la politique en matière de problématique hommes-femmes de 2009 et conformément à la nécessité d'adapter le PAM à sa mission et de rendre compte des résultats obtenus dans le domaine de la problématique hommes-femmes, la nouvelle politique du PAM (pour 2015-2020) est harmonisée avec le Cadre de résultats stratégiques et le Cadre de résultats de gestion pour 2014-2017. Sa concordance avec les normes de performance et d'établissement de rapports établies pour toutes les entités des Nations Unies en application du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sera explicitée dans le cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM. La politique expose une vision d'ensemble visant à s'attaquer aux problèmes relatifs à la parité des sexes, en particulier dans les environnements d'urgence et les situations prolongées de secours et de redressement, dans le cadre du Défi Faim zéro et du nouveau programme de développement pour l'après-2015. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Politique en matière de gestion globale des risques

La politique actuelle du PAM en la matière a été approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2005. La gestion globale des risques est jugée cruciale pour le renforcement de l'obligation redditionnelle et elle est un élément de plus en plus important des partenariats. La politique actualisée intègre les évolutions qui se sont produites depuis 2005, y compris le raffermissement des liens existant au PAM entre la gestion de la performance et la gestion des risques, l'incorporation de la gestion des risques dans la programmation, les processus et les outils, et la publication de la déclaration relative à l'appétence au risque du PAM; elle donne en outre des orientations stratégiques aux fins de la gestion globale des risques. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

c) Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Cette politique s'inspire des politiques précédentes et de l'expérience opérationnelle du PAM, ainsi que de l'approche conjointe adoptée par les organismes ayant leur siège à Rome vis-à-vis de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle offre au PAM une vision d'ensemble et un cadre susceptibles de l'aider à adapter ses programmes compte tenu de ceux des gouvernements et des partenaires en vue d'opérer une importante réorientation vers le renforcement de la résilience des personnes, des communautés et des pays les plus vulnérables, et contribue à confirmer la fiabilité du PAM en tant que partenaire œuvrant aux côtés d'autres acteurs pour apporter un appui adapté au contexte. La politique remplace le document intitulé "Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe: Renforcer la sécurité alimentaire et la capacité de résistance" (WFP/EB.2/2011/4-A). Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

d) Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont un élément important de la démarche suivie par le PAM pour réduire la faim et relever le Défi Faim zéro, en particulier les deux premiers piliers de ce défi, concernant respectivement l'élimination du retard de croissance et l'accès universel à une alimentation adéquate toute l'année, ce qui se retrouve aussi dans le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017. S'appuyant sur sa présence dans plus de 75 pays et sur les activités de son Centre d'excellence pour la lutte contre la faim, le PAM est bien placé pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en transférant des connaissances techniques ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Pour élaborer sa politique, le PAM s'est inspiré de son Plan stratégique pour 2014-2017, ainsi que de ses politiques précédentes, de son expérience opérationnelle et de ses pratiques en matière de renforcement de la coopération entre les pays en développement. Cette politique guidera les opérations que le PAM mène au niveau national, régional et mondial pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

e) Politique de lutte contre la fraude et la corruption

Ce document constitue une révision de la politique et des procédures appliquées par le PAM pour lutter contre la fraude, la corruption et la collusion, que le Conseil avait approuvées à sa deuxième session ordinaire de 2010. Il incorpore des changements s'agissant de la façon dont le PAM mène ses activités d'enquête et de contrôle concernant les fournisseurs et les tiers, et comprend: i) une clause interdisant toute pratique coercitive ou obstructive lors du déroulement d'une enquête du PAM; ii) des

dispositions renforçant l'obligation qu'ont les fournisseurs de permettre au PAM d'accéder à certaines informations; iii) le nouveau libellé de la clause qui doit figurer dans les contrats conclus avec les fournisseurs; iv) une section consacrée à la prévention des conflits d'intérêts; v) des mécanismes devant permettre de vérifier que la clause figure bien dans l'ensemble des marchés et des accords de coopération; et v) des précisions concernant la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble des employés et des fournisseurs du PAM reçoivent la formation voulue. La politique doit être examinée par le Comité d'audit et est soumise au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

f) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fait le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présente également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

g) Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre comprend des normes minimales et est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le document rend compte des progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour le cadre et le plan d'action, y compris les réalisations, les possibilités et les difficultés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2014

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2014. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

b) Désignation de trois membres du Comité d'audit

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2015, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury doit soumettre ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Ce document présente les recommandations soumises au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects

La méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) a été arrêtée par le Conseil en 2014, et examinée plus avant lors de consultations informelles. Ce document présente la dernière phase de l'examen du taux de recouvrement des CAI ainsi qu'un point sur l'examen du cadre de financement. Il comporte une proposition concernant la mise en place d'un mécanisme regroupant le financement des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) et des dépenses assimilées, qui renforcerait l'obligation redditionnelle et la transparence s'agissant de l'utilisation des fonds. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes du PAM

En 2014, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP a beaucoup augmenté, dans une large mesure en raison des financements reçus pour faire face aux nombreuses situations d'urgence de niveau 3. Le Secrétariat présente au Conseil, **pour approbation**, des propositions concernant l'utilisation de ce solde.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive

Conformément à l'article VI.2 (b) (viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2014, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau

des inspections et des enquêtes. Ce document est présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive. Ces documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe de la gestion par le PAM des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central, définies comme étant des situations d'urgence extraordinaires qui dépassent les moyens dont disposent un bureau de pays et un bureau régional en matière d'intervention.

L'audit opérationnel avait pour objectifs de vérifier qu'il existe des critères rigoureux pour déterminer si une situation d'urgence nécessite une intervention coordonnée au niveau central, que des plans sont établis pour déterminer quel type d'intervention mener, qu'il existe des protocoles types gérés activement et que la coordination voulue est assurée, que la ponctualité, l'ampleur et la nature des interventions sur le terrain sont adéquats et permettent une action efficace, en particulier quand il faut faire face simultanément à plusieurs situations d'urgence, que les partenariats avec les gouvernements et d'autres organismes sont exploités efficacement pour éviter les chevauchements et optimiser les interventions, que le suivi et le contrôle assurés par le Siège et le Coordonnateur des secours d'urgence au niveau régional sont appropriés et qu'un système efficace d'information de gestion est en place. La réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport correspondant. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe de la gestion des entrepôts par le PAM. L'objectif principal de cet audit était de s'assurer que le PAM administre ses entrepôts de manière économique, efficiente et efficace, et gère les produits alimentaires qui y sont stockés conformément aux dispositions de ses manuels et aux directives en vigueur. La réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport correspondant. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014)

Ce rapport porte sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

k) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des CAI pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM, et réponse de la direction

Cette évaluation, qui est la dernière des trois évaluations stratégiques consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, examine l'initiative transversale concernant le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise, conçue pour mettre au point le nouveau modèle d'intervention du PAM pour les situations d'urgence de grande ampleur. Elle étudie les progrès réalisés par le PAM dans l'adaptation de sa capacité et de ses systèmes, directives, services et partenariats, l'objectif étant de pouvoir intervenir efficacement dans des environnements de plus en plus imprévisibles et complexes, en tenant compte de la transition opérée par le PAM de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire. Cette évaluation vise à éclairer l'élaboration d'une nouvelle politique relative aux interventions d'urgence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011-2014), et réponse de la direction

Cette évaluation porte sur l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne, soit une opération d'urgence menée en République arabe syrienne et une autre à l'échelle régionale, et examine l'orientation et le positionnement stratégiques, l'efficacité, la stratégie de programmation ainsi que la performance des opérations et les

résultats obtenus. Elle a été conduite en même temps que l'évaluation de l'initiative de coordination du système de responsabilisation et de partage des enseignements tirés de l'expérience pour la Syrie, relevant du Comité permanent interorganisations, et doit permettre de tirer des leçons qui éclaireront à l'avenir l'élaboration des stratégies et des programmes. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations*

Ce document est un rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

Questions opérationnelles

8. *Programmes de pays*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du programme de pays ci-après:

- Bénin 200721 (2015-2018)

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'une augmentation budgétaire pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République-Unie de Tanzanie 200200

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burkina Faso 200793
- Éthiopie 200712 (secours)
- Soudan 200808

10. *Projets approuvés par correspondance*

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'une augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, approuvée par correspondance par le Conseil après sa première session ordinaire de 2015:

- Pakistan 200250

11. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2015-2016 est présentée **pour information**.

12. *Questions d'administration et de gestion*

a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, en termes absolus et en coût net proportionnel.

c) Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2014. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

e) Rapport du PAM sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2014, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

13. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2015 lui est soumis **pour approbation**.

14. **Questions diverses**

- Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté par oral au Conseil **pour information**.

15. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.